

# Conseil québécois du patrimoine vivant

## Politique de soutien aux désignations légales

En fonction de la Résolution CQPV 16-06-04-H du conseil d'administration, l'AGA adopte la présente politique interne liée aux désignations ministérielles d'éléments du patrimoine immatériel, sur la base des principes éthiques adoptés.

L'objectif est d'encadrer, dans un souci de démocratie, d'éthique, de développement durable et d'accessibilité, les actions de demande de statuts légaux et les manifestations de soutien du Conseil.

La politique constitue un protocole commun favorisant la concertation entre les acteurs ainsi que la capacitation des milieux de praticiens concernés.

Les manifestations de soutien du Conseil pourront prendre la forme d'information, de consultations, d'appui par lettre, d'aide à la rédaction, de support logistique, d'identification des objectifs poursuivis, de rédaction d'un plan de développement, d'analyse de l'image, etc.

Les demandes soutenues par le Conseil devront en outre:

- **Prévoir un mécanisme de concertation à l'échelle du Québec ;**
- **Être pilotées par les groupes ou les communautés concernés, en particulier par des instances qui incluent des membres praticiens ou leurs représentants dans leur mécanisme d'adhésion régulier et/ou par des instances dont la pratique de l'élément culturel patrimonial est inscrite dans la mission première. Ces entités devront jouer le rôle principal tout au long du processus.**

Le CQPV suggère fortement d'intégrer un plan de développement dans toute demande de désignation légale.

Le CQPV réitère en outre le fait que ces désignations devraient être subordonnées à des programmes ou des stratégies de développement concrets qui permettent d'arrimer différents organismes, ministères, sociétés d'État et citoyens vers un but commun qui prenne en compte l'ensemble de la chaîne de développement.

Le CQPV invite le ministre de la Culture et le Registraire du patrimoine à adopter la présente politique comme partie intégrante de leur protocole de désignation légale au titre du patrimoine immatériel.